



Visa de retour en France Tunisie

Par **Mimosa82**, le **31/01/2019** à **02:50**

Bonsoir je suis tunisienne mariée avec un tunisien et j'a un enfant de 4ans je réside en France et j'ai une carte de séjour de 10 ans je suis rentrée l'été Dernier en Tunisie pour les vacances avec mon mari et mon fils à la fin des vacances et à la veille de notre retour en France mon mari me vol tout mes documents et kidnappe mon fils je me suis retrouvé bloqué en Tunisie sans mon enfant et avec aucun document j'ai réussi à faire sortir mon passport et j'ai déposée une demande de visa de retour pour pouvoir rentrer et voir mon fils mais malheureusement l'ambassade m'as contacter pour me demander de compléter mon dossier avec les copies intégral du passport de mon flis et moi je peux pas les fournir vu que mon fils n'est pas avec moi et que j'ai pas son passport aidez moi svp ça fait 5 mois que j'ai pas vu mon fils

Par **morobar**, le **31/01/2019** à **08:31**

Bonjour, Le "kidnapping" c'est une affaire de point de vue. Votre retour en France sans votre conjoint mais avec l'enfant a exactement le même effet de "kidnapping" aux yeux du père. Vous êtes devant un long procès en divorce et en droit de garde.

Par **Mimosa82**, le **31/01/2019** à **09:40**

Mais je veux voir mon fils je ne comprends pas comment je ne peux pas retourner en France alors que ma carte de séjour est toujours valable elle m'a juste était volé et pour avoir le droit de garde je dois être en France mais malheureusement je suis bloqué en Tunisie

Par **amajuris**, le **31/01/2019** à **17:11**

bonjour, rnje suppose que vous avez déposé une plainte contre votre mari pour le vol de votre carte de séjour. rn votre carte de séjour est peut-être toujours valable mais vous ne l'avez plus, je comprends que le consulat de france vérifie vos dires. rnsalutations